



**Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal,
agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes
Comité Départemental de l'Ain**

Siège Social : 67 Avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg en Bresse

Entrée 1 boulevard Jules Ferry

N° SIRET 441 197 480 00029 -- Code APE 9312Z

Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 18/02/2023
14ème réunion du mandat.

Membres présents, par ordre alphabétique :

BIGOT R. le matin, DIDIER N., GAILLETON S.,
GERMAIN M., LACROIX J-C., MALLET G., MOYNE-BRESSAND M.,
ROCHY J-P., SABELLI G., TRILLIAT G., VERNE JF., VIOLLET É.

Membres absents excusés : JEANPERRIN É., CARNEIRO DA SILVA D., BOUVARD J., le
matin, présente l'après-midi.

L'ordre du jour était le suivant :

- approbation du CR de la réunion du 07/01/2023,
- lecture courriers + mails,
- point sur les renouvellements de licences,
- contrat organisation championnat départemental,
- délégation pour les championnats départementaux, régionaux et fédéraux,
- formation contrôle alcoolémie (*l'ordre du jour pourra être modifié dans le temps, en fonction de la disponibilité du formateur*),
- point financier,
- CDC,
- Coupe de France provençale,
- Commission finances,
- Commission arbitrage,
- questions diverses,

Le CR de la réunion du 7 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Les courriers et courriels sont en annexe de ce compte-rendu.

Au 18 février 2023, avec 2897 licences renouvelées, nous sommes à + 126 licences par rapport à l'effectif global de 2022.

En milieu de matinée une formation au contrôle d'alcoolémie en visio-conférence était assurée par Christian Aligne, médecin élu au Comité directeur régional,

Très intéressante initiative, agréable à suivre tant par le diaporama proposé que par les réponses apportées à nos questions. Merci Mr Aligne, nous avons apprécié.

Les Présidents des Clubs sont priés d'informer leurs adhérents inscrits dans les divers championnats qu'ils sont susceptibles d'être contrôlés selon une procédure bien définie.

Le refus de contrôle est égal à un contrôle positif et passible de la même sanction.

Il en est de même pour les initiateurs, éducateurs de tous grades et les arbitres.

A titre d'information lors des contrôles de boules faits par les arbitres, le refus de contrôle est assimilé à l'utilisation de boules dites truquées et la personne refusant le contrôle est immédiatement disqualifiée ainsi que son/sa ou ses partenaires de la compétition et qu'elle encourt une suspension de deux (2) ans de suspension de licence et 120€ d'amende.

La Trésorière nous présente le point financier à l'aide du vidéoprojecteur, source d'économie, de papier, de frais de photocopies et d'électricité.

Les recettes s'élèvent à **126375€** et les dépenses à **16116€**.

La Commission statuts et règlements avait planché sur le nouveau **contrat d'organisation** des compétitions départementales, championnats M.B.O et mini marathon féminin, organisées par le Comité directeur. Le projet est affiné et validé par le Comité directeur.

Il sera envoyé aux Clubs organisateurs joint au règlement des championnats.

Il a été procédé au tirage au sort des rencontres de la Coupe de France en jeu provençal.

Il y a 5 équipes inscrites pour l'édition 2023.

Le cadrage aura donc lieu au premier tour et opposera les Clubs de **Replonges à la pétanque Burgienne**.

Ce sera Replonges qui recevra la pétanque Burgienne.

La rencontre devra avoir lieu au plus tard le **8 mars 2023**.

Pour le 1^{er} tour, le Club d'**Artemare** recevra la **pétanque Utingeoise**, et le vainqueur du cadrage **Replonges/Burgienne** se déplacera à **Marboz**, au plus tard le **1^{er} avril 2023**.

Au deuxième tour, le vainqueur de la rencontre **Artemare/Utingeoise** rencontrera le vainqueur de la deuxième rencontre opposant **Marboz à Replonges/Burgienne**, au plus tard le **8 mai 2023**.

La date limite pour le retour des qualifiés est fixée par la FFPJP au 12 mai 2023.

La Commission finances s'est réunie le 1^{er} février 2023 et a fait une nouvelle proposition d'indemnités pour les frais de déplacement occasionnés pour les championnats régionaux, championnats de France et mini bol d'or féminin, **et ce dès la saison 2023**, hors MBO 2023, déjà budgété et validé.

Les **équipes et les Délégués** recevront l'indemnité de déplacement telle qu'elle est pratiquée à ce jour, plus une indemnité pour couvrir les frais de restauration du vendredi soir et du samedi soir pour les manifestation à pétanque, auxquelles sera rajouté une indemnité pour le jeudi soir pour les championnats en jeu provençal.

Les repas du vendredi midi, samedi midi pour le jeu provençal et ceux du samedi midi à pétanque seront payés par le Comité et il n'y aura pas de retenue sur les autres indemnités.

Quant à l'hébergement, il sera payé par le **Comité à l'hébergeur**, les équipes et les Délégués auront l'obligation d'y loger.

Dans le cas contraire, **aucune autre indemnité** ne sera versées aux équipes, qui devront régler les réservations qu'elles auront contractées ailleurs.

Le samedi 4 février 2023 les Membres de la Commission de discipline ont participé à une journée de formation au Siège.

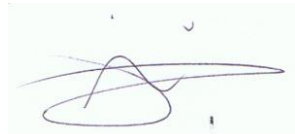
Le dimanche 19 février ce sera une journée de mise à niveau pour les arbitres.au Siège également.

Pour clôturer la réunion il a été procédé aux désignations pour les délégations et tenues des graphiques pour les championnats départementaux, régionaux et de France.

La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu le 11 mars 2023 au Siège, à 18h.

Les courriels sont en page suivante ↗

Le Président du CD 01 FFPJP



Nicolas DIDIER

Le Secrétaire général



Georges MALLET

Lecture mails + courriers, réunion du 18/02/2023

- 13/02 : de l'AURA, réservation pour délégation régionales (réunion 11 et 12 mars à Roanne), voir qui ira pour le CD01 ;
 - 13/02 : C. ARSAC : tableau à remplir pour les engagés en CDC, tripléte et doublette jeunes ;
 - 13/02 : C. ALIGNÉ : lien zoom pour formation alcoolémie ;
 - 12/02 : C. ALIGNÉ : documents pour formation alcoolémie ;
 - 10/02 : invitation AG du CDOS (le 03/03 à St Denis les bourg à 18 h 45), voir qui ira pour le CD01 ;
 - 09/02 : validation du CD69 pour 2 arbitres pour championnat de tir de précision ;

 - 08/02 : G. MALLET : mail pour le club de Valserhône pour une mutation ;
 - 08/02 : mail du club d'Oyonnax pour modification de leur calendrier 2023 : Réponse « non » délai expiré ;
 - 07/02 : de l'AURA : Compte rendu de la réunion du 23/01 ;
 - 07/02 : de R. BIGOT : calendrier 2023 des CDC ;
 - 06/02 : de l'AURA : réservation hôtellerie pour congrès fédéral 2023 (14/15/16 décembre), 3 chambres réservées, voir qui ira pour le CD01 ;
 - 01/02 : de la FFPJP ; bilan des licenciés ;
 - 26/01 : Mme ROUX : pour MBO (infos transmises à Evelyne) ;
 - 25/01 : de la FFPJP : pour modification de la date butoir au 12/05/2023. Tirage à faire ce jour.
 - 23/01 : club de Miribel : pour organisation du championnat doublette mixte en 2024 ;
 - 20/01 : de la FFPJP : changement de lieu du championnat tripléte mixte à Douai ;
 - 18/01 : de Frédéric DELAUNE : formation et examen des arbitres aura 25 et 26 février au CD01 (3 candidats) ;
 - 18/01 : de la FFPJP : feuille de match de la Coupe de France provençale + règlement ;
 - 12/01 : mail du club de Belley : organisation du championnat doublette vétérans 2024 ;
- Plusieurs mails des membres du CD pour les délégations (à voir ce jour).

Mails pour les ententes des jeunes.